

## **Conception bâtiment**

### **Une aide de 400 € pour les éleveurs s'engageant dans la charte de qualité conception – construction du GIE Lait Viande de Bretagne**

Le Conseil Régional de Bretagne, en lien avec le GIE lait-viande, accorde une aide de 400 € aux éleveurs de bovins pour toute construction ou aménagement de bâtiments d'élevage existants.

Les conditions à respecter :

- Elaborer son projet à l'aide d'un concepteur agréé signataire de la charte de qualité du GIE Lait Viande
- Faire intervenir au moins un constructeur agréé par cette même charte
- Fournir une facture de conception d'un montant minimum de 1500 €HT

#### **La charte de qualité du GIE Lait-Viande de Bretagne**

Tous les ans, près de 1000 bâtiments d'élevages bovins sont construits ou rénovés en Bretagne. L'élaboration de ces projets doit tenir compte de préoccupations de plus en plus nombreuses et complexes : qualité du lait, coût de production, bien-être, mise aux normes...

La conception d'un bâtiment ne s'improvise pas. Elle doit se faire avec l'aide d'un concepteur qualifié. C'est pour aider les concepteurs et les constructeurs à répondre aux demandes des éleveurs que le GIE Lait-Viande de Bretagne a élaboré une double charte de qualité conception et construction.

Les entreprises qui adhèrent à ces chartes doivent respecter un cahier des charges rigoureux et leur agrément est revu tous les ans en fonction des prestations réalisées dans l'année.

Pour les concepteurs, la charte impose notamment de prendre en compte les conséquences économiques du projet :

- en amont par une étude économique préliminaire
- en fin de projet par le calcul de son coût au litre de lait vendu